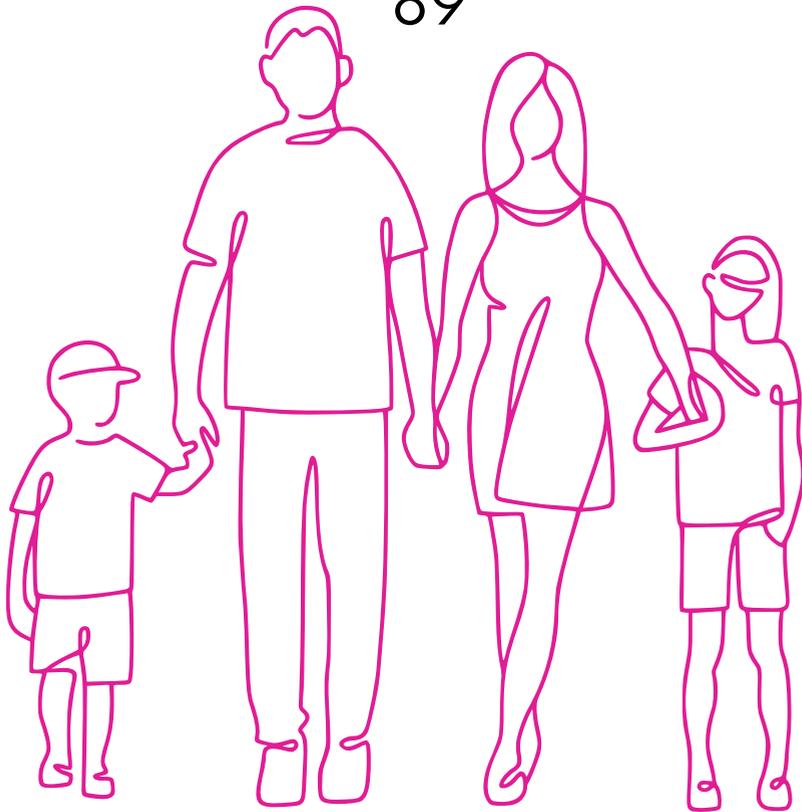


L'Atelier des Familles

89



**UNE ÉQUIPE DE PSYCHOLOGUES,
THÉRAPEUTES FAMILIAUX, MÉDIATEURS
ARTISTIQUES, AU SERVICE DES FAMILLES**

LA VISITE MÉDIATISÉE

OBJECTIFS

Protéger, accompagner et évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (prévue par l'article 375-7 du Code Civil).

POUR QUI ?

Enfants placés et leurs parents bénéficiant d'un droit de visite médiatisée.

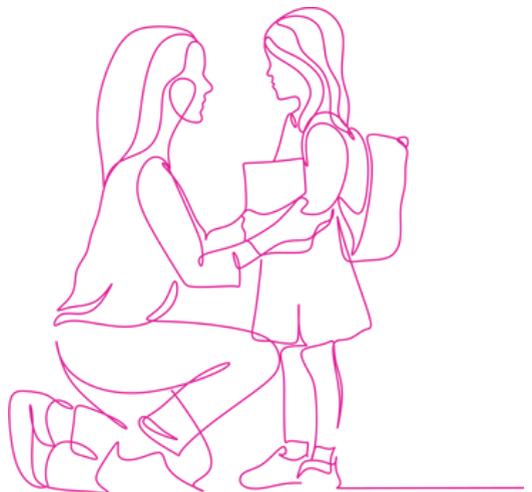
COMMENT ?

L'intégralité de la visite est médiatisée par des psychologues. Le planning des rendez-vous est organisé en fonction de la demande du magistrat et du service gardien (ASE). Les visites durent une heure maximum, avec un temps d'échange de 15 minutes entre l'enfant et le psychologue avant et après la visite.



EN BREF

- Ordonné par le Juge des Enfants
- Demandé par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)



LA CONSULTATION FAMILIALE

OBJECTIFS

Améliorer la communication et permettre un mieux-être au sein du système familial, comprendre l'histoire, le système familial et ses répétitions traumatiques.

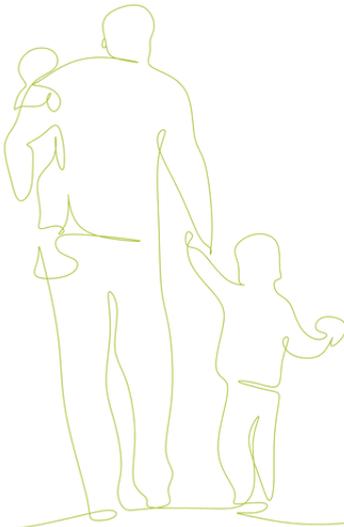
POUR QUI ?

Pour toutes les familles où sont repérés des dysfonctionnements, des non-dits, des conflits et des violences.

COMMENT ?

Les rendez-vous ont lieu 1 fois tous les 15 jours et durent 1 heure. Les membres de la famille peuvent être reçus tous ensemble ou séparément.

La famille est suivie par un ou deux psychologues.



EN BREF

- Ordonné par le Juge des Enfants
- Demandé par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

EXPERTISE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ET/OU SYSTEMIQUE

OBJECTIFS

Aider à la décision du magistrat, pour comprendre le fonctionnement du système familial et faire des préconisations thérapeutiques.

POUR QUI ?

Mineurs (de 0 à 21 ans), leur(s) parent(s) et famille sous le joug de la Protection de l'Enfance.

COMMENT ?

Elle consiste à réaliser des entretiens cliniques, faire passer des tests et le cas échéant faire appel à d'autres experts (pédiatre, pédopsychiatre, psychiatre...).

LES RÉQUISITIONS

OBJECTIFS

Délivrer une expertise médicopsychologique, apprécier la nature et l'importance du préjudice subi et évaluer si le préjudice rend nécessaires des traitements ou des soins appropriés.

POUR QUI ?

Mineurs et majeurs sur demande de la gendarmerie ou du commissariat, avec la réquisition du Procureur de la République.

COMMENT ?

Entretien unique d'une heure.



EN BREF

- Sur demande du magistrat (JAF ou JE, juge d'instruction)

EVALUATION CLINIQUE

OBJECTIFS

Permettre une évaluation fine du fonctionnement intra et interpersonnel du mineur, évaluer la présence ou non d'un traumatisme et faire des préconisations thérapeutiques au plus près des besoins et demandes du mineur.

POUR QUI ?

Mineurs (de 0 à 21 ans) sous le joug de la Protection de l'Enfance.

COMMENT ?

Grâce à un entretien clinique et des tests de personnalité.



EN BREF

- Sur demande de l'ASE ou des structures hébergeantes



EN BREF

- Ordonné par le Procureur de la République
- Remise du procès-verbal d'audition de la victime



SUIVI EN PSYCHOTRAUMATISME

OBJECTIFS

Evaluer le traumatisme puis permettre une prise en charge thérapeutique individuelle du mineur, adaptée et sur mesure (focusing, approches psychocorporelles, dramathérapie...).

POUR QUI ?

Les mineurs et jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance de 0 à 21 ans qui souffrent d'un trouble de stress post-traumatique.

COMMENT ?

Les rendez-vous ont lieu tous les 15 jours pendant 6 mois minimum. Le mineur ou le jeune majeur sera suivi par un ou deux psychologues.



EN BREF

- Sur demande de l'ASE ou des structures hébergeantes



ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

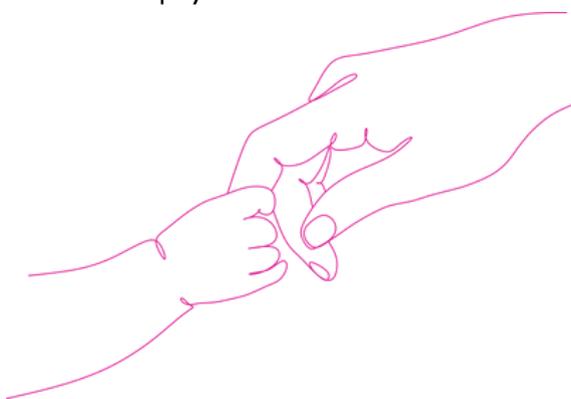
ATELIERS COLLECTIFS

A destination des enfants victimes.

A destination des familles de victimes de violences sexuelles.

CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

Cf Suivi en psychotraumatisme.



EN BREF

- Sur demande de l'ASE ou des structures hébergeantes

FORMATION DES PROFESSIONNELS

Des formations à destination des professionnels sont proposées sur la thématique des violences sexuelles, l'analyse de la pratique, le focusing et les approches psychocorporelles.



Pour toute information nous contacter au : 03 73 73 60 30

CONTACT



4 place Vauban 89200 Avallon
8 rue Basse Perrière 89000 Auxerre



Tél : 03 73 73 60 30
Fax : 03 73 73 60 32



secretariat.bourgogne@cithea.org



<https://cithea.org/>



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COUR D'APPEL DE PARIS

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**